

**DEC190556DAJ**

Décision portant modification de la délégation de signature permanente consentie à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC190647DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire ;

**Vu** la décision DEC190648DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

**Vu** la décision DEC190555DAJ portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

**Vu** la décision DEC190585DR17 portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation par intérim ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La décision portant délégation de signature susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Aux visas, les termes « **Vu** la décision DEC170025DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de M. Yann Pavic aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire » sont remplacés par les termes « **Vu** la décision DEC190555DAJ portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ».

II. Aux visas, les termes « **Vu** la décision DEC112046DR17 du 2 septembre 2011 portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation » sont remplacés par les termes « **Vu** la décision DEC190585DR17 du portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation par intérim ».

III. Aux visas, après les termes « **Vu** la décision DEC190585DR17 du portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

*Service Partenariat et Valorisation par intérim* », sont rajoutés les termes « **Vu** la décision DEC190647DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire » et les termes « **Vu** la décision DEC190648DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ».

IV. A l'article 2 les termes « *M Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale* » sont remplacés par les termes « *Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale* ».

V. L'article 3 est désormais rédigé comme suit :

□ « *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale et de Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Malesys, responsable du Service Partenariat et Valorisation par intérim, à Mme Valérie Roch, responsable du service ressources humaines et à Mme Edith Mazuet, responsable de service adjointe du service ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président – directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.* ».

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit